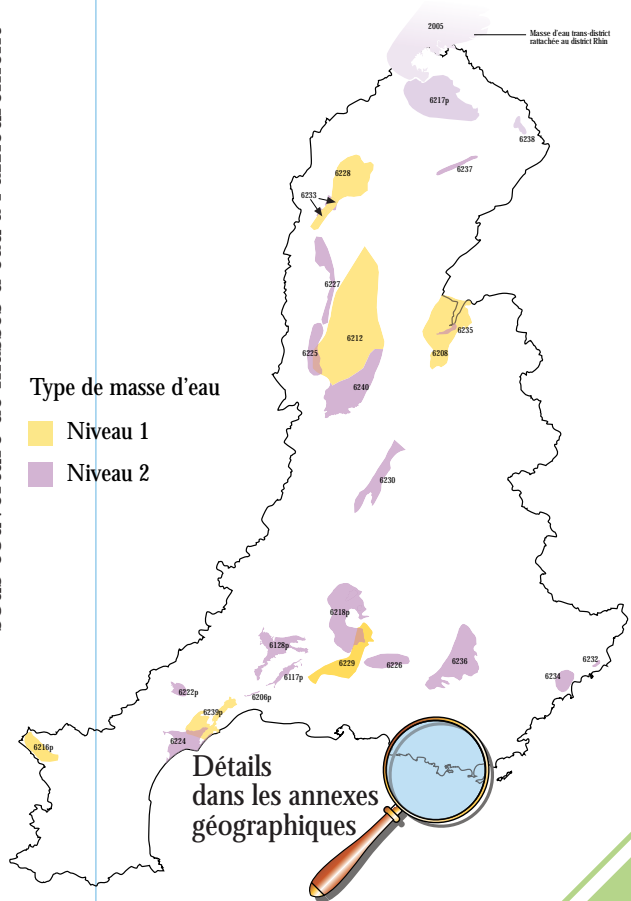


Masses d'eau souterraines profondes ou extension sous couverture de masses d'eau à l'affleurement



Par ailleurs dans la mesure où plusieurs nappes sont parfois superposées, ont été distinguées :

- les masses d'eau à l'affleurement : ces masses d'eau sont présentées dans la carte de la page précédente. Certaines de ces masses d'eau se prolongent en profondeur sous d'autres terrains de recouvrement ;
- les masses d'eau sous couverture : dans ce cas la masse d'eau située en profondeur est surmontée sur la totalité de sa surface par une ou plusieurs autres masses d'eau. La carte ci-dessus situe approximativement l'extension connue ou soupçonnée de chacune de ces masses d'eau (défaut de connaissances).

Cas particulier des masses d'eau transfrontalières et inter-districts

La directive cadre pose le principe que chaque masse d'eau souterraine doit être rattachée à un district, et un seul, constituant l'unité reconnue par la Commission européenne pour la suite de l'évaluation de la mise en œuvre de la directive. Lorsqu'une masse d'eau est à cheval sur deux districts, elle est dite trans-districts et rattachée au district le plus approprié. Une décision du ministère chargé de l'environnement a dressé la liste officielle des rattachements. (une seule masse d'eau a été

retenue dans cette catégorie : masse d'eau n°2005-Grès vosgiens de Lorraine sous couverture)

Lorsque l'Etat limitrophe n'est pas membre de l'Union européenne, donc pas tenu aux obligations de la directive, cas de la Suisse, la masse d'eau est qualifiée avec le terme générique de "transfrontalière". A noter que les masses d'eau communes avec la Suisse (hors communauté européenne) sont toutes rattachées au district Rhône et côtiers méditerranéens (ex. : nappe profonde du Genevois).

Enfin, les masses d'eau situées dans les bassins versants de cours d'eau s'écoulant vers des districts étrangers et drainées elle-même vers ces bassins ont été identifiées comme masses d'eau à part entière (ex. : bassin versant de la Roya, du Sègre, de la Cenise).

Les masses d'eau transfrontalières et trans-districts sont présentées dans la carte ci dessous.

Masses d'eau souterraines trans-districts et transfrontalières

- Masse d'eau transfrontalière
- Masse d'eau drainée vers district étranger
- Masse d'eau trans-district (rattachée au district Rhin)

